

région de New-Westminster, on protestera fortement contre l'obligation de payer des droits de quaiage à des locataires, si l'on est tenu en même temps de contribuer à l'entretien de quais où le trafic est faible. Si l'on établit une échelle de droits de péage, cette échelle doit être uniforme pour tout le Dominion.

Il ne devrait point y avoir une échelle de péage spéciale à l'est des montagnes Rocheuses et une autre plus élevée à l'ouest, comme pour les taux des chemins de fer que le Gouvernement a approuvés sous le prétexte que nous sommes plus riches et que nous pouvons payer davantage. Nous ne pouvons admettre que cette raison soit logique et juste; comme question de fait, le gouvernement du Canada s'est engagé solennellement à nous traiter absolument sur le même pied que les autres provinces, et je crois qu'il est de notre devoir de protester contre toute proposition qui nous ferait payer, pour l'usage de nos quais, des droits plus élevés qu'on ne paie ailleurs en Canada, pour l'usage des quais du gouvernement.

L'hon. M. BRODEUR: Je suis surpris d'entendre l'assertion que vient de faire l'honorable député. Il n'y a rien dans la loi ni dans les règlements qui autorise une différence entre les taux à l'est ou à l'ouest des montagnes Rocheuses. Les taux sont les mêmes pour tout le pays. Il ont toujours été uniformes et nous entendons les y maintenir.

M. J. D. TAYLOR: Si le ministre veut bien m'excuser de l'interrompre, je tiens à dire que ce n'est point une assertion que j'ai faite. J'ai dit que sous d'autres rapports, en ce qui concerne les chemins de fer par exemple, on a fait des distinctions. Nous ne consentirions pas à payer des droits d'après une échelle de taux plus élevée que pour les autres provinces.

M. G. TAYLOR: Je propose que l'adoption de ce bill soit renvoyée à l'année prochaine alors que le ministre aura pris la surveillance et administration de tous les quais du pays. Si j'ai bien compris, quelques-uns relèvent actuellement du ministère des Travaux publics et nous n'y percevons aucun droit, et d'autres dépendent du ministère de la Marine et des Pêcheries. Je suis d'avis que le ministre devrait charger un fonctionnaire public d'inspecter tous les quais du pays, d'en dresser la liste et d'en faire rapport; alors on pourrait élaborer un système d'affaires pour administrer tous les quais, et établir une échelle uniforme de taux.

L'hon. M. BRODEUR: Je désire faire adopter le présent projet de loi afin de placer tous les quais qui dépendent actuellement du ministère des Travaux publics, sous l'autorité de mon ministère, et nous

M. J. D. TAYLOR.

pourrons alors mettre à exécution la suggestion de mon honorable ami. J'entends cette réglementation que j'espère voir arriver à bonne fin. Je ne sais si mes espérances se réaliseront. Mais, aussitôt que le projet de loi sera adopté, le ministre des Travaux publics transférera à mon administration tous les quais qui relèvent de son ministère et nous essayerons alors de mettre en pratique le système adopté. Mais si l'on opère le transfert des quais sans que ce projet de loi soit voté, cela n'améliorera guère la situation.

M. G. TAYLOR: Ce projet de loi n'opérera pas le transfert des quais. Il me semble que l'on devrait nous soumettre un rapport officiel quelconque indiquant l'état des quais que possède le pays. Alors nous pourrions nous faire une idée du revenu approximatif que nous en pouvons espérer. Par exemple, à qui appartient le quai de Hull, et quel revenu en retire-t-on? Dépend-il du ministère des Travaux publics ou de celui de la Marine?

L'hon. M. FOSTER: Il devrait appartenir au ministère de la Milice, selon la définition de l'honorable représentant de Nanaimo (M. Ralph Smith), car c'est un des ornements.

L'hon. M. BRODEUR: Voici la liste des quais où nous avons perçu des droits; il n'y figure pas. Je ne saurais dire s'il relève actuellement de mon ministère ou non.

M. G. TAYLOR: C'est ce que nous devrions savoir. Voilà un quai coûtant au moins \$100,000, situé sous les yeux du ministre qui ne sait pas si ce quai dépend de son administration ou de celle des Travaux publics, ni quel revenu il rapporte, ou plutôt, selon lui, il ne rapporte aucun revenu. Si je ne me trompe, il existe un quai à Canning (N.-E.). De quel ministère relève-t-il, et quel en est le revenu?

L'hon. M. BRODEUR: Je ne vois point le nom du quai de Canning sur la liste de ceux où l'on a perçu des droits l'année dernière. Je suppose qu'il n'a point été transféré.

M. G. TAYLOR: Cela prouve qu'il est nécessaire de traiter les affaires sur une base d'affaires. Y a-t-il un seul homme d'affaires en ce pays qui, possédant un certain nombre de quais disséminés dans tout le pays, n'aurait pas la liste complète et l'état des revenus qu'il en peut tirer. Avant de demander des lois, le ministre devrait faire transférer les quais à son ministère, faire faire un inventaire exact de chacun; le coût, le revenu et ce que devrait être ce revenu. Il pourrait alors demander qu'on l'autorise par une loi, soit à louer cette propriété, soit à administrer en prélevant des droits uniformes.

M. BRADBURY: Dans une précédente discussion de cette question en cette Cham-